

# CLUB OLYMPICA DE NATATION

## REGLEMENT INTERIEUR

### 1- PREAMBULE

Par le seul fait de prendre connaissance des dispositions du présent règlement, le parent ayant inscrit son enfant au « **club OLYMPICA de natation** » déclare avoir pris acte de son contenu et s'y engage irrévocablement et définitivement par sa signature sans exception ni réserves pour lui et pour son enfant mineur.

Le « **club OLYMPICA de natation** » a pour but de favoriser le développement des aptitudes physiques sportives et mentales des jeunes à partir de quatre ans, en les initiant à la pratique de la natation.

La direction du « **club OLYMPICA de natation** » réconforte l'ambiance qui règne entre les enfants, les entraîneurs et les animateurs, les dirigeants, les parents et veille qu'elle soit saine et propice pour l'épanouissement des enfants dans un respect exemplaire réciproque.

### 2-CONDITIONS D'ADMISSION

Le « **club OLYMPICA de natation** » est ouvert à tout enfant garçon ou fille sans aucune distinction au début de chaque saison sportive en fonction de la date qui sera fixée par les dirigeants et sur la base des places disponibles.

Le seul critère d'admission est l'acceptation du responsable légal ou du tuteur de l'enfant de toutes les règles en vigueur dans le club et de veiller au respect de celles-ci par son enfant.

Pour cela il est indispensable non seulement d'en prendre connaissance soi-même, mais aussi de les commenter à son enfant en lui précisant les points les plus importants.

### 3-MODALITES D'INSCRIPTION

#### 3-1 modalités d'inscription

- Les inscriptions au « **club OLYMPICA de natation** » sont ouvertes selon un calendrier arrêté par les responsables administratifs du club au début de chaque saison sportive en fonction de la capacité d'accueil.
- Les enfants sont accueillis dès l'âge de 4 ans (garçons ou filles).
- Tout enfant désirant pratiquer la natation doit satisfaire aux conditions suivantes :

-Etre reconnu apte à la pratique de la natation dans un certificat médical délivré par un médecin ou un pédiatre.

-Le tuteur de l'enfant doit retourner au club la fiche d'Inscription dûment complétée et signée, accompagnée de tous les documents nécessaires requis.

-Avoir réglé entièrement sa cotisation annuelle.

-Aucun parent ne sera remboursé de sa cotisation en cas d'arrêt de son enfant la pratique de natation quelque soit la raison.

-Un test de niveau sera effectué à chaque début de saison sportive.

#### 3-2 Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription comprend :

- 1- Une fiche de renseignements à remplir par le parent ou tuteur légal de l'enfant autorisant son enfant mineur à pratiquer la natation au sein du « **club OLYMPICA de natation** » ;
- 2- Un certificat médical attestant l'aptitude de l'enfant à pratiquer sans danger la natation.

- 3- Le présent règlement intérieur dument signé par le représentant légal.
- 4- Trois photos d'identité récentes de l'enfant :
- 5- Les justificatifs de règlement de la cotisation annuelle.
- 6- Un extrait de naissance récent.

#### **4-EQUIPEMENT DES ENFANTS**

Le club « **OLYMPICA de natation** » met à la disposition des adhérents pour la bonne pratique de natation une tenue appropriée.

Les enfants auront tous le même uniforme.

Les parents doivent veiller à la propreté des tenues et équipements sportifs de leurs enfants.

Les dirigeants du club se réservent le droit de refuser l'accès à tout enfant portant une autre tenue avec un autre logo.

#### **5-SECURITE ET DISCIPLINE DES ENFANTS**

- Les enfants ne sont pris en charge par les responsables du club **OLYMPICA** qu'à l'intérieur de la piscine et après qu'ils aient été mis en contact direct avec le ou les entraîneurs en charge de l'accueil.
- Les parents devront s'assurer de la présence de l'entraîneur lorsqu'ils déposent leurs enfants et ne devront en aucun cas laisser leurs enfants seuls sans surveillance.
- Les parents des enfants sont invités à respecter les heures de début et de clôture des séances des entraînements.
- L'enfant ne doit porter aucun objet susceptible de le blesser ou blesser autrui (Collier, montre, bracelet, bague, objet tranchant etc....)
- En cas d'accident survenant en cours d'entraînement ou en compétition, l'enfant blessé sera évacué par les services compétents dans l'établissement hospitalier ou clinique le plus proche.
- Tout enfant, ou parent présentant un comportement indiscipliné, voire asocial se verra interdit de continuer sa relation avec le club. A savoir :
  - Insulte envers un partenaire, un entraîneur, un dirigeant ou un parent.
  - bagarres dans l'enceinte ou aux abords de la piscine.
  - vol dans l'enceinte ou aux abords de la piscine.
  - et autres comportements anti sportifs.

Tout manquement à ces règles fera automatiquement l'objet d'un renvoi du « **club OLYMPICA de natation** » sans qu'il y ait remboursement des frais d'inscription.

Nom et prénom .....

Date :.....

Signature